Mise en ligne : 3 septembre 2017.
Dernière modification : 31 juillet 2023.
www.entreprises-coloniales.fr

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON.

création de la Banque de l'Indochine,

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch._1875-1945.pdf

des Rizeries d'Extrême-Orient

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Rizeries_Extr.-Orient.pdf

et du Crédit foncier de l'Indochine

www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Credit_foncier_IC.pdf

S.A., juillet 1929.

SOCIÉTÉS FONCIÈRES
Compagnie immobilière de Saïgon-Cholon
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 5 mai 1930)

Objet : toutes opérations immobilières et opérations de crédit s'y rattachant.
Fondateur : Paul Gannay [1], inspecteur général de la Banque de l'Indochine, à Saïgon.
Siège social : Saïgon, 86, rue Mac-Mahon.
Capital : 8.500.000 francs, divisé en 85.000 actions de 100 francs dont 70.000 actions ordinaires et 15.000 actions privilégiées obligatoirement nominatives disposant de 5 voix (contre une aux actions ordinaires) aux assemblées générales.
Parts bénéficiaires : il en est créé un nombre indéterminé.
Apports : la Société des Rizeries d'Extrême-Orient apporte un terrain de 6 ha. à Binh-Dong (Cholon) et reçoit 25.000 actions ordinaires.
Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, premier dividende de 7 % aux actions ; 10 % du reste au conseil ; sur le solde, 20 % aux parts et 80 % aux actions.
Souscripteurs : sept personnes et sociétés.
Conseil d'administration : de 3 à 10 membres.
Premiers administrateurs : Crédit foncier de l'Indochine ; Paul Gannay, fondateur, 145, rue Mac-Mahon, à Saïgon ; Évrard de Dreux-Brézé, sous-directeur de la Banque de l'Indochine à Saïgon, 49, rue Eyriaud-des-Vergnes ; Paul-Ernest Lauthier [2], 26, rue La-Grandière, à Saïgon.
Commissaire aux comptes : Roger Becker.
Assemblées constitutives : 17 et 25 juillet 1929.
Notaire : Me Fays à Saïgon.

DÉCÈS
Cochinchine
(*L'Indochine : revue économique d'Extrême-Orient*, 1er juillet 1933)

---

[1] Paul Gannay (Langeais, 1880-Tokyo, 1952) : directeur à Saïgon (1920), puis inspecteur général de la Banque de l'Indochine en Extrême-Orient (1925-1940). Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch.-Saigon.pdf

[2] Paul-Ernest Lauthier : agent de la Banque de l'Indochine à Saïgon. Voir encadré :
www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bq_Indoch.-Saigon.pdf

Mme Alfred Bolliet [3], née Nguyen thi Tieng, femme de l'agent de la Compagnie immobilière de Saïgon-Cholon.

Crédit foncier de l'Indochine
(*L'Information d'Indochine*, 8 septembre 1934)

……
La Compagnie immobilière de Saïgon-Cholon, dans laquelle d'ailleurs nous n'avons qu'une faible participation, n'appelle pas d'observation spéciale.

Étude de maître Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon
Cie immobilière de Saïgon-Cholon
Société anonyme au capital de 15.524.000 de francs.
Siège social à Saïgon, quai de Belgique
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 2 mai 1936)

I. — Aux termes d'un acte sous signatures privées en date à Saïgon du vingt février mil neuf cent trente six. dont un des originaux a été déposé au rang des minutes de Me Emmanuel FAYS, notaire à Saïgon, le vingt neuf avril mil neuf cent trente, six, Monsieur Tjia Mah Yan, citoyen français, chevalier de la Légion d'honneur, demeurant à Cholon, 284 rue de Cay mai,

A apporté à la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon, divers immeubles situés à Cholon.

Cet apport qui a été soumis à la condition suspensive de son approbation définitive par l'assemblée générale des actionnaires de ladite société, a été consenti moyennant l'attribution de deux mille cinq cents actions de cent francs chacune, entièrement libérées à créer à titre d'augmentation du capital.

II. — Suivant acte sous seing privé en date à Saïgon du 20 février mil neuf cent trente six, dont l'un des originaux a été également déposé au rang des minutes de Me Emmanuel Fays, notaire à Saïgon, le vingt neuf avril mil neuf cent trente six, Monsieur Tjia Mah Yan, ayant agi au nom et comme mandataire de la Société Immobilière Tjia Mah Yan, société anonyme au capital de deux millions cinq cent mille piastres, dont le siège est à Cholon, quai de Mytho, numéro 231,

A apporté à la Compagnie Immobilière Saïgon-Cholon, sous la réserve expresse de l'approbation définitive dudit apport par les assemblées générales des actionnaires de chacune des deux sociétés,

Divers immeubles situés à Saïgon et Cholon.

Cet apport a été consenti moyennant l'attribution de soixante sept mille cinq cents actions de cent francs chacune entièrement libérées, à créer à titre d'augmentation du capital.

III. — Suivant procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dite Société Immobilière Tjia Mah Yan, tenue le trois avril mil neuf cent tente six, dont une copie par extrait a été déposée pour minute à Me Fays, le vingt neuf avril mil neuf cent trente six, il a été notamment approuvé et accepté l'apport fait à la Compagnie Immobilière Saïgon-Cholon par l'acte susénoncé.

---

[3] Alfred Bolliet : descendant d'un Vaudois établi en Cochinchine dans les années 1850 : www.entreprises-coloniales.fr/inde-indochine/Bolliet-Preverenges.pdf

IV. — L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon a, par délibération en date du vingt et un février mil neuf cent trente six, dont une copie du procès-verbal, a été déposée audit Me Fays, le vingt neuf avril mil neuf cent trente six :

1°) Approuvé et accepté provisoirement les apports ci-dessus énoncés mais sous la condition suspensive de leur vérification et de leur approbation définitive par une assemblée générale extraordinaire chargée de constater l'augmentation de capital, conformément à la loi.

2°) Nommé Messieurs Masson et Vincent chargés de faire un rapport sur les apports en nature de Monsieur Tjia Mah Yan et de la Société Immobilière Tjia Mah Yan.

3°) Et toujours sous la condition suspensive sus-rappelée de l'approbation des apports par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, modifié les articles ci-après des statuts comme suit :

Article 6

Il est ajouté à l'article h in Une les stipulations suivantes :

Apports de Monsieur Tjia Mah Yan

Monsieur Tjia Mah Yan, propriétaire, demeurant à Cholon, no 284

rue de Cay mai, apporte à la Société immobilière de Saïgon-Cholon.

1°) Les immeubles ci-après. :

1. — Un terrain de mille cent vingt mètres carrés titre foncier numéro cent onze Cholon Logom, avec les constructions y édifiées : deux compartiments à un étage (et magasins arrière) numéros 221 et 222, quai de Mytho et un bâtiment servant de magasin à paddy.

2. — Un terrain de quatre cent vingt et un mètres carrés, titre foncier:numéro cent cinquante sept Cholon Vieux Marché, avec les constructions y édifiées : trois compartiments à un étage numéros 119, 120, 121, angle quai de Mytho et quai du Yunnan.

3. – Un terrain de neuf cent quarante et un mètres carrés, titre foncier numéro trois cent cinquante un Cholon Marins, avec les constructions y édifiées : cinq compartiments à étage numéros 16 à 20, quai de Phuoc-Kien et neuf compartiments à rez-de-chaussée numéros 1 à 17, rue Van Vollenhoven.

4. Un terrain de quatre cent dix neuf mètres carres, titre foncier numéro trois cent trente cinq Cholon Marins, avec les constructions y édifiées sept compartiments à rez-de-chaussée numéros 505 à 577, rue des Marins.

2°) Ensemble tous les droits de propriété et de mitoyenneté en dépendant tels qu'ils se poursuivent et comportent sans exception, ni réserve.

Apports de la Société Immobilière Tjia Mah Yan

La Société Immobilière Tjia Mah Yan, société anonyme au capital de deux million:, cinq cent mille piastres dont le siège est à Cholon, quai de Mytho, numéro 231,. apporte à In Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon

°) Les immeubles ci-après

À Cholon

1.-Un terrain sis à Cholon, d'une superficie de deux mille trois cent soixante et onze mètres carrés, faisant l'objet du titre foncier numéro cent quatorze Cholon Logom, avec les constructions qui y sont édifiées et qui consistent en cinq compartiments à étage avec magasins derrière, portant les numéros 228-22M à 232 du quai de Mytho,

2 Un terrain de onze mille sept cent deux mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro quatre vingt treize Cholon Logom. avec tous les constructions v édifiées: cent soixante douze compartiments à rez-de-chaussée rue Luro et rue du septième quartier.

3. Un terrain de sept cent quatre vingt neuf mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro trente trois Cholon Vieux Marché, avec les constructions y édifiées : douze compartiments à deux étages angle rue de Paris et de Gialong numéros 48-50 à 56 et 58 à 80.

4. — Un terrain de quatre cent vingt trois mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro vingt neuf Cholon Vieux Marché, avec les constructions y édifiées: trois compartiments a deux étages rue Gialong, numéros 32 à 36.

5. — Un terrain de mille cinq cent vingt six mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro deux cent quatre vingt seize Cholon Vieux Marché avec les constructions y édifiées : huit compartiments à un étage, numéros 19 à 20, quai du Cambodge, huit compartiments à un étage numéros [à 8 et quatre compartiments à rez-de-chaussée numéros 9 à 12 dans passage numéro 24.

6. — Un terrain de cinq cent soixante dix huit mètres carrés taisant l'objet du titre foncier numéro trente cinq Cholon Marins avec les constructions y édifiées: cinq compartiments à un étage numéros 21, 23 à 27 bis, rue des Artisans.

7. Un terrain de deux mille neuf cent dix sept mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro quatre Cholon Marins avec neuf compartiments à un étage numéros 37 à 53, rue de Cay mai : seize compartiments à un étage numéros 7 à 37, rue Barbet, seize compartiments à un étage situés ruelle privée- s'ouvrant numéro 45 de la rue Cay-mai.

8. Un terrain de huit cent quinze mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro quatre cent vingt neuf Cholon Vieux Marché avec les constructions y édifiées : douze compartiments à un étage numéros 9 à 20, quai Distillerie. ,

9). Un terrain de sept mille trois cent soixante douze mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro trois cent quatre vingt onze Cholon Vieux Marché avec les constructions édifiées : quinze compartiments à un étage numéros 4 à 34, rue de Hinh-Tay, dix huit compartiments à un étage numéros 101 à 135, rue Giaphu, cinquante sept compartiments à rez-de-chaussée numéros 1 à 57, ruelle Giaphu. un compartiment à étage numéro 15, rue de Vinh Hung.

10. Un terrain de cinq mule cent treize mètres carres faisant l'objet du titre foncier numéro quatre cent quarante Cholon Marins avec les constructions y édifiées : huit compartiments à un étage numéros (à 8 ruelle Cay mai, dix sept compartiments à deux étages numéros 47 à 79, boulevard Tong-doc-Phuong, treize compartiments à un étage numéros 328 à 352 rue Marins, et un théâtre avec entrée sur chacune des rues Tong-doc-Phuong et Marins.

À Saïgon

11. — Un terrain de sept mille quatre cent quarante cinq mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro deux cent quatre vingt onze Saïgon Galliéni avec les constructions y édifiées : deux constructions à étage divisées en huit et trente cinq compartiments ; trois constructions à rez-de-chaussée divisées en neuf, quatorze et quinze compartiments ; — une construction à rez-de-chaussée, située à Saïgon-Gallieni quai de Belgique.

12. — Un terrain de deux mille quinze mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro deux cent quatre vingt huit avec les constructions y édifiées : deux constructions à étage et une construction à rez-de-chaussée et divisées en cinq, onze et huit compartiments situés 17 à 25 de la rue Douaumont et 19 à 39 du boulevard Kitchener.

13. — Un terrain de sept cent quarante et un mètres carrés titre foncier numéro trois cent dix neuf Saïgon Catinat avec les constructions y, édifiées : une maison à deux étages et une rangée de neuf compartiments, situées 25, rue Guynemer et 49 à 65 bis, boulevard de la Somme (titre foncier numéro trois cent dix neuf).

14. —Un terrain de huit cent quatre vingts mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro trois cent quarante six Saïgon Catinat avec les constructions y édifiés : huit compartiments à étage en maçonnerie. portant les numéros 3 à 17, boulevard Charner.

15. — Un terrain de quatre cent quatre vingt douze mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro trois cent cinquante un Saïgon Catinat, avec les constructions y édifiées: huit compartiments portant les numéros 13 à 27 rue Phu Kiet.

16. — Un terrain de mille quatre cent cinquante deux mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro trois cent quatre vingt trois Saïgon Maréchal Joffre avec les constructions y édifiées: une villa à étage numéro 137, rue Pellerin.

17. – Un terrain de deux mille cent dix neuf mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro quatre cent six Saïgon Maréchal-Joffre avec les constructions y édifiées : deux villas à rez-de-chaussée numéros 153 et 157, rue Pellerin et une villa à étage numéro 155, même rue.

18. — Un terrain de mille cent quatre vingt cinq mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro deux cent quatre vingt dix sept Saïgon Maréchal-Joffre avec les constructions y. édifiés: une villa à étage numéro 17, rue Barbet.

19. — Un terrain de deux mille huit cent trois mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro cent seize Saïgon-Avalanche avec les constructions y édifiées : deux villas à rez-de-chaussée numéros 88 et 90, rue Richaud.

20. — Un terrain de huit cent trois mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro soixante dix Saïgon Maréchal-Joffre, avec les constructions y édifiées : une villa à étage numéro 40, rue Larclauize.

21. — Un terrain de mille six cent vingt deux mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro trois cent trente deux Saïgon Maréchal-Joffre avec les constructions y. édifiées : une villa à rez-de-chaussée numéro 11, rue Eyriaud des Vergnes et une villa à étage numéro 13, même rue.

22. — Un terrain de deux mille cent vingt cinq mètres carrés faisant l'objet du titre foncier numéro quatre cent quatre vingt quatorze et les constructions y édifiées, savoir : dix huit compartiments à étage numéros 28 à 62 rue Catinat et deux compartiments à étage numéros 51 et 53 rue d'Ormay.

2°) Ensemble tous les droits de propriété et de mitoyenneté en dépendant tels qu'ils se poursuivent et comportent sans exception ni réserve.

Attribution d'actions

Les apports ci-dessus sont consentis et acceptés moyennant l'attribution

1°) à la Société Immobilière Tjia Mah Yan de soixante sept mille cinq cents (67.500) actions nouvelles de cent francs chacune entièrement libérées de la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon.

2°) à Monsieur Tjia Mah Yan de deux mille cinq cents (2.500) actions nouvelles de cent francs chacune entièrement libérées de la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon.

Lesdites actions seront créées à titre d'augmentation de capital de ladite Société et participeront aux bénéfices à compter du premier janvier mil neuf cent trente six.

Elles seront créées nominatives ou au porteur au choix des apporteurs dans les conditions prévues par la loi.

Article 7

L'article 7 est modifié comme suit :

Le capital est fixé à quinze millions cinq cent vingt quatre mille francs divisé en cent cinquante cinq mille deux cent quarante actions de cent francs chacune.

Sur ces actions :

Quatre vingt quinze mille deux cent quarante actions entièrement libérées ont été attribuées aux Rizeries d'Extrême-Orient*, à la Rizerie des Jonques, à la Rizerie Ban Hing Guan, à la Société Immobilière Tjia Mah Yan, à Monsieur Tjia Mah Yan, en rémunération de leurs apports, comme il est indiqué à l'article précédent, les soixante mille actions de surplus étant souscrites en numéraire.

Article 8

Le septième alinéa de l'article 8 est modifié ainsi qu'il suit :

Par dérogation aux stipulations qui précèdent, le conseil d'administration est statutairement autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence d'une somme de quatre millions quatre cent soixante seize mille francs pour porter ainsi le capital social à vingt millions de francs et ce aux époques dans les proportions et aux conditions qu'il jugera convenable, sans qu'il soit besoin d'une autorisation de l'assemblée générale.

V. Enfin, par délibération du quatre avril mil neuf cent trente-six, dont une copie a été également déposée à Me Fays, le vingt neuf avril mil neuf avril mil neuf cent trente six, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon, a approuvé les conclusions du rapport des Commissaires aux apports et constaté que par suite de la réalisation définitive de l'augmentation de capital susdite, les modifications apportées aux statuts sont définitives.

Une copie de chacun des procès-verbaux des assemblées de la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon, ainsi que des expéditions des actes d'apports et de la copie par extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale de la Société Immobilière Tjia Mah Yan, ont été déposées à chacun des Greffes de la Justice de Paix et du Tribunal de Commerce de Saïgon, le premier mai mil neuf cent trente six.

Pour extrait et mention

Fernand Fays
Principal clerc assermenté de Me Emmanuel Fays,
notaire à Saïgon

L'Information d'I C. du 2 mai 1936.

Conseil du contentieux de l'Indochine séant à Saïgon
(*L'Avenir du Tonkin*, 17 juin 1936)

Affaires sommaires

6° Réduction d'impôt foncier de 1935, Cie immobilière Saïgon-Cholon à Saïgon pour son impôt à Cholon ;

Expertise ordonnée confiée à MM. Vincent, Crooste et Sipière.

Crédit foncier de l'Indochine
Assemblée ordinaire du 1er juillet 1938
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 17 septembre 1938)

……

Nous avons pu vendre au cours de l'année, à un prix satisfaisant, la presque totalité de la participation que nous possédions dans la Compagnie immobilière de Saïgon-Cholon dont nous avons cependant accepté de rester administrateur.

Étude de Me Bernard LESERVOISIER,

notaire à SAÏGON, 50, rue La-Grandière

Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon
Société anonyme au capital de 20,400.000. Francs
Siège Social : SAÏGON, quai de Belgique
Apports par la BANQUE DE L'INDOCHINE
Augmentation de capital
Modifications aux statuts
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 24 juin 1939)

I

I.– Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Saïgon, du seize mai 1939 et à Pnompenh du 17 mai 1939, dont un original a été déposé au rang, des minutes de Me Bernard LESERVOISIER, notaire à Saïgon, suivant. acte reçu par Me BÉRENGER, son substituant, le 30 mai 1939, la BANQUE DE L'INDOCHINE, société anonyme au capital de 120.000.000 de francs, dont le siège social est à Paris, 96, boulevard Haussmann, a fait apport à la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON, société anonyme alors au capital de 18.900.000 francs, dont le siège social est à Saïgon, quai de Belgique, des immeubles ci-après désignés :

PNOM-PENH

1° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Maurice-Long, no 175, d'une superficie de 3.020 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 3, feuille 11, section H. cinquième quartier (certificat d'immatriculation foncière no 56) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les no 20 et 21 de la sixième feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en une grande villa à étage construite en briques, couverte en tuiles, avec dépendances.

2° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte, no 43 à 47, d'une superficie de 240 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 13, feuille 23 section I, troisième quartier (certificat d'immatriculation foncière no 360) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le no 60 de la cinquième feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en trois compartiments à un étage, construits en briques, couverts en tuiles.

3° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Paul-Bert, d'une superficie de 1.800 mq. 20, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 7 (partie) feuille 29 section I, troisième quartier (certificat d'immatriculation foncière no 415) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les no 5 et 6 de la cinquième feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en huit compartiments à un étage, no 2 à 16, rue Paul-Bert, construits en briques, couverts en tuiles, avec dépendances.

4° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Ang-Duong, d'une superficie de 1.107 mq. environ portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 7 (complément) feuille 29, section L, troisième quartier (certificat d'immatriculation foncière no 415 commun avec l'immeuble précèdent) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les no 5 et 6 de la cinquième feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en dix compartiments à un étage, no 160 à 178, rue Ang-Duong, construits en béton armé, couverts en tuiles.

5° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, à l'angle de la rue Ang-Duong, et du quai Norodom, d'une superficie de 452 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh, sous le no 2 feuille 2 section I, troisième quartier (certificat d'immatriculation foncière no 51) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le no 38 de la cinquième feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en :

a) 4 constructions à un étage, portant les n° 82 à 8 rue Ang-Duong, construites en briques, couvertes en tuiles,

b) 1 petite construction à un étage portant le n° 10 rue Ang-Duong, construite en briques, couverte en tuiles, dont le rez-de-chaussée sert de passage ;

c) 1 compartiment à étage, portant le n° 14, quai Norodom, construit en briques, couvert en tuiles.

6° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh à l'angle des rues Galliéni et Delaporte, d'une superficie de 318 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 2, feuille 17, section I, troisième quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 230) et ayant fait partie de l'ancien lot n° 93 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en compartiments à un étage, portant les n° 87 à 91 rue Galliéni, construits en briques couverts en tuiles.

7° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Ang-Duong, n° 138, d'une superficie de 86 mq 40, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 7, feuille 22, section l, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 333) et ayant fait partie de l'ancien lot n° 10 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en un compartiment à étage, construit en briques, couvert en tuiles.

8° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Armand-Rousseau, d'une superficie de 317 mq., environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 9 (partie) feuille 24, section 1, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 370) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 91 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 3 compartiments à un étage, portant les n° 92 à 96 rue Armand-Rousseau, construits en briques, couverts en tuiles.

9° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte, d'une superficie de 490 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 9 (complément) feuille 24. section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 370 commun avec le précèdent).

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 7 compartiments à un étage, portant les n° 51 à 63 rue Delaporte, construits en briques, couverts en tuiles.

10° — Une parcelle de terrain sis à Pnompenh, quai Piquet, n° 5 d'une superficie de 121 mq. 30, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 4, feuille 1, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 4) et ayant fait partie de l'ancien lot n° 76 de la 4e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en un compartiment à un étage, construit en briques, couvert en tuiles.

11° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, quai Norodom, n° 60 à 62, d'une superficie de 357 mq. 60, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 11, feuille 6 section l, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 132) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 189 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 3 compartiments à un étage construits en briques et couverts en tuiles.

12° — Une parcelle de terrain, sise à Pnompenh, rue Galliéni, d'une superficie de 572 mq 60 environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 10 (partie) feuille 25, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 383) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 138 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 7 compartiments à 2 étages, n° 82 à 94 rue Galliéni. construits en briques, couverts en tuiles.

13° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte, d'une superficie de 399 mq. environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 10 (compartiment) feuille 25 section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 883, commun avec l'immeuble précèdent).

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 2 compartiments à un étage, n° 79 et 81, rue Delaporte, construits en briques, couverts en tuiles.

Mention étant ici faite que Mme Nguyên thi Giac doit être logée gratuitement jusqu'à sa mort, dans le compartiment n° 79, rue Delaporte, et que son fils Pham kim Soon aura le droit d'occuper gratuitement le dit compartiment pendant une durée de cinq ans à compter du jour du décès de Mme Nguyên thi Giac.

14° — Une parcelle de terrain, sise à Pnompenh, rue Hassakan, d'une superficie de 478 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 6, feuille 19, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 249) et ayant fait

170 et 173 de la 5e feuille.

Cet immeuble comprend :

a) un passage en partie couvert débouchant rue Hassakan. entre les compartiments n° 46 et 48.

b) au fond du passage ci-dessus, un terrain partiellement couvert par un hangar en bois et tuile en mauvais état.

15° — Une parcelle de terrain, sise à Pnompenh, 8 quai Piquet, d'une superficie de 120 mq. 40, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 7 de la première feuille, section I, 4e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 7) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 76 de la 4e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en un compartiment à étage construit en briques, couvert en tuiles,

16° — Une parcelle de terrain, sise à Pnompenh, 30, 32, 34, rue Fésigny (angle des rues Fésigny et Delaporte) d'une superficie de 618 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 4 de la 27e feuille

section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 395) et ayant figuré

sur l'ancien plan sous les n° 215 et 216 partie de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 3 compartiments à étage construits en briques, couverts en tuiles.

17° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rues Ohier et Armand-Rousseau d'une superficie de 670 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 3, feuille 9, section 1, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 176) et ayant fait partie de l'ancien lot n° 52 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 6 compartiments à un étage, portant les n° 58 à 68 sur la rue Ohier, construits en briques, couverts en tuiles, et 5 petits compartiments à rez-de-chaussée, formant dépendance des premiers.

CANTHO

18° — Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 4.572 mq. portée au diabo sous les n° 120 de l'ancien registre, 211 d'ordre et 110 du plan de la 3e feuille du village de Tanan, canton de Dinh-Bao et bornée comme suit :

- Nord : rach,
- Sud : route,
- Est : route et rach,
- Ouest: route,

b) Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 44 mq. portée au diabo sous les n° 121 de l'ancien registre 212 d'ordre et 111 du plan de la 3e feuille du village de Tanan, canton de Dinh-Bao et bornée comme suit :

- Nord : Muong
- Sud : Muong
- Est : Muong
- Ouest : Rue de Minh-Mang projetée.

19° — Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 623 mq. 60 portée au diabo sous les n° 116 de l'ancien registre, 218 d'ordre et 107 de la 3e feuille du plan du village de Tanan, canton de Dinh-Bao et bornée comme suit :

- Nord : boulevard Galliéni,
- Sud: boulevard Van-Vollenhoven
- Est : lot n° 107
- Ouest : lot n° 107

20° — Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 376 mq., faisant l'objet du lot n° 158 122 de la 3e feuille du plan, détachée d'une grande parcelle de 2.391 mq. portant anciennement le n° 122 du plan, village de Tanan, canton de Dinh-Bao, bornée comme suit :

- Nord : parcelle 122-C
- Sud : parcelle 122-A
- Est : route de Cantho à Cairang
- Ouest : parcelle 109

21° — Une parcelle de terrain urbain sise à Cantho de 511 mq. faisant l'objet du lot n° 122 de la 3e feuille du plan détachée d'une grande parcelle de 2.391 mq., portant anciennement le n° 122 du plan, village de Tanan, canton de Dinh-Bao, bornée comme suit :

- Nord : parcelle 122-A
- Sud : parcelle 109
- Est : route de Cantho à Cairang
- Ouest : parcelle 109

22° — Ensemble tous les droits de propriété et de mitoyenneté en dépendant tels qu'ils se poursuivent et comportent sans exception ni réserve.

Cet apport, qui a été soumis à la condition suspensive de son approbation définitive par les assemblées générales des actionnaires de la dite COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON, a été consenti moyennant l'attribution à la Société apporteuse de quinze mille (15.000) actions de 100 francs chacune, entièrement libérées, de la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON, à créer à titre d'augmentation de capital de la dite société, jouissance 1er janvier 1939 et décomptés à 230 francs chacune.

II. — Suivant délibération en date du 20 mai 1939, dont copie conforme a été déposée au rang des minutes dudit Me LESERVOISIER, le 30 mai 1939, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON a décidé :

En sa première résolution : d'approuver et d'accepter provisoirement les apports faits à la dite Compagnie par la BANQUE DE L'INDOCHINE ci-dessus relatés, dans les conditions déterminées par l'acte sus énoncé des 16 et 17 mai 1939, sous réserve de leur approbation définitive par une deuxième assemblée générale extraordinaire.

En sa deuxième résolution : de nommer deux commissaires chargés de faire un rapport sur la valeur des biens apportés par la Banque de l'Indochine et sur les avantages qui en sont la représentation.

En sa troisième résolution et sous la condition suspensive sus-rappelée de l'approbation définitive des apports, de modifier ainsi qu'il suit les articles 6,7 et 8 des statuts.

Article 6. — Il est ajouté à l'article 6 in fine les stipulations suivantes :

APPORTS DE LA BANQUE DE L'INDOCHINE

La Banque de l'Indochine, société anonyme au capital de 120.000.000 de francs dont le siège social est à Paris, 96 boulevard Haussmann, apporte à la Compagnie Immobilière de Saïgon-Cholon les immeubles ci-après :

PNOM-PENH

l° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh rue Maurice-Long, nº 175, d'une superficie de 3.020 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 3, feuille 11, section H, 5e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 56) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les nº 20 et 21 de la 6e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en une grande villa à étage construite en briques, couverte en tuiles, avec dépendances ;

2° — Une parcelle de terrain sise

à Pnompenh rue Delaporte, nº 43 à 47, d'une superficie de 240 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 13, feuille 23, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 360) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le nº 60 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 3 compartiments à un étage, construits en briques, couverts en tuiles.

3° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Paul-Bert, d'une superficie de 1.800 mq, 20, environ portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 7 (partie), feuille 29 ; section I, 3e quartier (certificat d immatriculation foncière nº 415) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les nº 5 et 6 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 8 compartiments à un étage nº 2 à 16, rue Paul-Bert, construits en briques, couverts en tuiles, avec dépendance :

4° — Une parcelle dé terrain sise à Pnompenh, rue Ang-Duong d'une superficie de 1.107 mq. environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous nº 7 (complément) feuille 29, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 415 commun avec l'immeuble précédent) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les nº 5 et 6 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 10 compartiment à un étage nº 160 à 178, rue Ang-Duong, construits en béton armé, couverts en tuiles.

5° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, à l'angle de la rue Ang-Duong et du quai Norodom, d'une superficie de 452 mq., portée au nouveau clan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 2, feuille 2, section I, 3e quartier, (certificat d'immatriculation foncière nº 51) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le nº 38 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en :

a) 4 constructions à un étage, portant les nº 2 à 8 rue Ang-Duong construites en briques, couverts en tuiles :

b) 1 petite construction à un étage portant le nº 10, rue Ang-Duong construite en briques, couverte en tuiles, dont le rez-de-chaussée sert de passage ;

c) 1 compartiment à étage, portant le nº 114, quai Norodom, construit en briques, couvert en tuiles.

6° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, à l'angle des rues Galliéni et Delaporte, d'une superficie de 318 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 2, feuille 17, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 230) et ayant fait partie de l'ancien lot nº 93 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 3 compartiments à un étage, portant les nº 87 à 91 rue Galliéni, construits en briques, couverts en tuiles.

7° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh rue Ang-Duong n° 138, d'une superficie de 86 mq. 40, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 7, feuille 22, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 333) et ayant fait partie de l'ancien lot n° 10 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifices sur le dit terrain et consistant en 1 compartiment à étage, construit en briques, couvert en tuiles.

8° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Armand-Rousseau, d une superficie de 317 mq. environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 9 (partie) feuille 24, section 1, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 370) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 91 de la 3e feuille.

Ensemble les. constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 3 compartiments à un étage, portant les n° 92 à 96, rue Armand-Rousseau, construits en briques, couverts en tuiles.

9° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte ; d'une superficie de 490 mq., portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 9 (complément) feuille 24, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière 370 (commun avec le précèdent).

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 7 compartiments à un étage, portant les n° 51 à 63, rue Delaporte, construits en briques, couverts en tuiles.

10° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, quai Piquet, n° 5, d'une superficie de 121 mq. 20, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 4, feuille 1, section 1, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 4) et ayant fait partie de l'ancien lot n° 76 de la 4e feuille.

Ensemble les constructions édifices sur le dit terrain et consistant en 1 compartiment à un étage, construit en briques, couvert en tuiles.

11° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, quai Norodom, n° 60 à 62, d'une superficie de 357 mq. 60, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 11, feuille 6, section 1, Sème quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 132) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 189 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 3 compartiments à un étage construits en briques et couverts en tuiles.

12° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh rue Galliéni, d'une superficie de 572 mq. 60 environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 10 (partie) feuille 25, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 383) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le n° 138 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 7 compartiments à deux étages, n° 82 à 94, rue Galliéni, construits en briques, couverts en tuiles.

13° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte d'une superficie de 399 mq. environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n 10 (complément) feuille 25, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière n° 383, commun avec l'immeuble précèdent).

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 2 compartiments à un étage n° 79 et 81 rue Delaporte construits en briques, couverts en tuiles.

Mention étant ici faite que Mme Nguyên thi Giac doit être logée gratuitement jusqu'à sa mort dans le compartiment n° 79 rue Delaporte et que son fils Pham kim Soon aura le droit d'occuper gratuitement le dit compartiment pendant une durée de cinq ans à compter du jour du décès de Mme de Nguyên thi Giac.

14° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Hassakan, d'une superficie de 478 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le n° 6

feuille 19 section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière no 249) et ayant fait partie des anciens lots ns 170 et 173 de la 5e feuille.

Cet immeuble comprend :

a) un passage en partie couvert débouchant rue Hassakan entre les compartiments no 46 et 48 ;

b) au fond du passage ci-dessus un terrain partiellement couvert par un hangar en bois et tuile en mauvais état.

15° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, 8 quai Piquet, d'une superficie de 120 mq. 40, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 7 de la 1re feuille, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière no 7) et ayant figuré sur l'ancien plan sous le no 76 de la 4e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en un compartiment à étage construit en briques, couvert en tuiles.

16° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, 30-32 34 rue Fésigny (angle des rues Fésigny et Delaporte) d'une superficie de 618 mq. 80 portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 4 de la 27e feuille, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière no 395) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les no 215 et 216 partie de la 5e feuille

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 3 compartiments à 3 étages construits en briques, couverts en tuiles.

17° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Ohier et Armand-Rousseau, d'une superficie de 670 mq. 80, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le no 3 feuille 9, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière no 167) et ayant fait partie de l'ancien lot no 52 de la 5e feuille.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 6 compartiments à un étage portant les no 58 à 68 de la rue Ohier, construits en briques, couverts en tuiles, et 5 petits compartiments à rez-de-chaussée, formant dépendances des premiers.

CANTHO

18° — a) une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de de 4.572 mq. portée au diabo sous les no 120 de l'ancien registre, 112 d'ordre et 110 du plan de la 3e feuille du village de Tanan, canton de Dinh-Bao, bornée comme suit :

- Nord : rach
- Sud : route
- Est : route et rach
- Ouest : route

b) Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 44 mq. portée au diabo sous les no 121 de l'ancien registre, 212 d'ordre et 111 du plan de la 3e feuille du village de Tanan, canton de Dinh-Bao et bornée comme suit :

- Nord : Muong
- Sud : Muong
- Est : Muong
- Ouest : rue Minh-Mang projetée.

19° — Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 623 mq. 60 portée au diabo sous les no 116 de l'ancien registre, 218 d'ordre et 107 de la 3e feuille du plan du village de Tanan, canton de Dinh-Bao et bornée comme suit :

Nord : boulevard Galliéni

Sud : boulevard Van-Vollenhoven

Est : lot no 107

Ouest : lot no 107

20° — Une parcelle de terrain d'habitation sise à Cantho de 376 mq. faisant l'objet du lot no 158-122 de la 3e feuille du plan, détachée d'une grande parcelle de

2.391 mq., portant anciennement le n° 122 du plan, village de Tanan, canton de Dinh-Bao et bornée comme suit :

Nord : parcelle 122-C

Sud : parcelle 122-A

Est : route de Cantho à Cairang

Ouest : parcelle 109.

21° — Une parcelle de terrain urbain sise à Cantho de 511 mq. faisant l'objet du lot n° 122 de la 3e feuille du plan détachée d'une grande parcelle de 2.391 mq. portant anciennement le n° 122 du plan, village de Tan-An, Cantho de Dinh-Bao, bornée comme suit :

- Nord : parcelle 122-A
- Sud : parcelle 109
- Est : route de Cantho à Cairang.
- Ouest : parcelle 109

ATTRIBUTION D'ACTIONS

L'apport ci-dessus est consenti et accepté moyennant l'attribution à la Banque de l'Indochine de 15.000 actions nouvelles de 100 francs chacune entièrement libérées de la Compagnie immobilière de Saïgon-Cholon.

Les dites actions seront créées à titre d'augmentation de capital de la dite société et participeront aux bénéfices à compter du 1er janvier 1939.

Article 7 — L'article 7 est modifié comme suit :

Le capital est fixé à francs 20.400.000 divisé en 204.000 actions de 100 francs chacune.

Sur ces actions :

125.240 actions ont été attribuées aux rizeries Ban-Hong-Guan à la Société Immobilière Tjia-Mah-Yan, à M. Tjia-Mah-Yan, à la Société Tong-Wo et à la Banque de l'Indochine en rémunération de leurs apports comme il est indiqué à l'article précèdent, les 78.760 actions de surplus étant souscrites en numéraire.

Article 8. — Le septième alinéa de l'article 8 est modifié ainsi qu'il suit :

Par dérogation aux stipulations qui précèdent, le conseil d'administration est statutairement autorisé à augmenter le capital social en une ou plusieurs fois ù concurrence d'une somme de 1.600.000 francs porter ainsi le capital à 22.000.000 de francs et ce aux époque dans les proportions et aux conditions qu'il jugera convenables, sans qu'il soit besoin d'une autorisation de l'assemblée générale.

III. — Suivant délibération en date du 27 mai 1939, dont copie conforme a été déposée au rang des minutes dudit Me LESERVOISIER, le 30 mai 1939, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON, après avoir entendu les rapports de MM. MASSON et COLOMER, commissaires, et adopté les conclusions de ces rapports a :

— approuvé définitivement dans toutes leurs parties les conventions intervenues le 16 et 17 mai 1939 entre la BANQUE DE L'INDOCHINE et notamment les apports en nature faits par la dite BANQUE DE L'INDOCHINE moyennant l'attribution de 15.000 actions de 100 francs, créées en augmentation, de capital,

— constate que le capital social se trouvait porté de 18.900.000 francs à 20.400.000 francs par la création des dites actions nouvelles, portant les numéros 189.001 à 201.000, et qu'en conséquence, les modifications apportées aux articles 6, 7 et 8 des statuts par l'assemblée du 20 mai 1939 devenaient définitives.

II

IV. — Aux termes d'un acte sous seings privés en date à Saïgon du 31 mai 1939, dont un original a été déposé au rang des minutes de Me LESERVOISIER, notaire sus nommé, le 14 juin 1939, intervenu entre la BANQUE DE L'INDOCHINE et la

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON, sociétés sus dénommées, il a été convenu de modifier la désignation des immeubles de Pnompenh, mentionnés sous les numéros 3 et 9 de l'acte d'apport sus énoncé des 16 et 17 mai 1939, et de les remplacer par celles ci-dessous, toutes autres clauses du dit acte restant inchangées :

3° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Paul-Bert, d'une superficie de 1.790 mq. 20 environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 7 (partie) feuille 29 section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 15) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les numéros 5 et 6 de la 5e feuille.

Mention étant ici faite qu'une parcelle de 10 mq. environ, vendue par ailleurs, a été détachée de l'angle sud-ouest et n'est pas comprise dans les apports.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 8 compartiments à un étage, numéros 2 à 16, rue Paul-Bert, construits en briques, couverts en tuiles, avec dépendances. ;

9° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte, d'une superficie de 406 mq. 60 environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 9 (complément) feuille 24, section 1 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 370, commun avec le précèdent).

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 5 compartiments à un étage, portant les numéros 55 à 63, rue Delaporte, construits en briques, couverts en tuiles.

V. — Suivant délibération en date du 10 juin 1939, dont copie conforme a été déposée au rang des minutes dudit Me LESERVOISIER, le 14 juin 1939, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la dite COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON, après avoir entendu le rapport complémentaire de M. MASSON, commissaire et adopté les conclusions dudit rapport, a :

approuvé dans toutes ses parties la convention intervenue le 31 mai 1939 entre la BANQUE DE L'INDOCHINE et la COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON,

décidé que la désignation des immeubles figurant à l'article 6 des statuts serait modifiée comme suit :

3° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Paul-Bert, d'une superficie de 1.790 mq. 20 environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh sous le nº 7 (partie) feuille 29 section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 415) et ayant figuré sur l'ancien plan sous les nº 5 et 6 de la 5e feuille.

Mention étant ici faite qu'une parcelle de 10 m^2 environ, vendue par ailleurs, a été détachée de l'angle Sud-Ouest et n'est pas comprise dans les apports.

Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant notamment en 8 compartiments à un étage, nº 2 à 16 rue Paul-Bert, construits en briques, couverts en tuiles, avec dépendances.

9° — Une parcelle de terrain sise à Pnompenh, rue Delaporte, d'une superficie de 406 mq. 60 environ, portée au nouveau plan cadastral de la ville de Pnompenh, sous le 9e (complément) feuille 24, section I, 3e quartier (certificat d'immatriculation foncière nº 370, commun avec le précèdent) ; Ensemble les constructions édifiées sur le dit terrain et consistant en 5 compartiments à un étage, portant les nº 55 à 63, rue Delaporte, construits en briques, couverts en tuiles,

et constaté que ces deux paragraphes remplaceraient purement et simplement les anciens nº 3 et 9.

Pour extrait

B. LESERVOISIER,

notaire à Saïgon.

Expéditions des actes de dépôt des 30 mai et 14 juin 1939, original de l'acte d'apport des 16 et 17 mai 1939 et de l'acte modificatif du 31 mai 1939 et copies conformes des assemblées générales extraordinaires des 20, 27 mai et 10 juin 1939 ont

été déposées le 24 juin 1939 à chacun des greffes du tribunal de commerce et de la Justice de paix de Saïgon.

Pour mention

B. LESERVOISIER,
notaire à Saïgon.

L'Information d'I. C. du 24 juin 1919.

Cie immobilière de Saïgon-Cholon
Société anonyme au capital de 20.400.000 de francs.
Siège social à Saïgon, quai de Belgique
Modification des statuts
(*L'Information d'Indochine, économique et financière*, 14 décembre 1940)

Aux termes du procès-verbal d'une délibération prise le 21 novembre 1940, l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Compagnie immobilière de Saïgon-Cholon a modifié l'article 2 paragraphe a des statuts qui sera désormais le suivant :

« Article a, paragraphe 2. — La Société pourra réaliser son objet en Indochine, en France, dans toutes les colonies françaises, pays de protectorat ou pays étrangers ».

Deux exemplaires du procès-verbal de la dite délibération ont été déposés au greffe du tribunal mixte de commerce de Saïgon le 11 décembre 1940.

Pour extrait

Le conseil d'administration.

(*L'Impartial* du 14 décembre 1940

COMPAGNIE IMMOBILIÈRE DE SAÏGON-CHOLON
Société anonyme fondée en 1929
(*Bulletin économique de l'Indochine*, 1943, fascicule 1, pp. 95-149)

Objet : toutes opérations immobilières, achat, obtention de concessions, construction, vente, échange, location de terrains bâtis ou non bâtis, lotissement, travaux de voirie, exploitation, mise en valeur, pour elle-même ou pour le compte d'autrui, sous une forme quelconque, des terrains et immeubles achetés, loués ou gérés. Toutes opérations de crédit, gagées ou non, se rattachant directement ou indirectement aux affaires immobilières faites soit pour elle-même, soit pour le compte d'autrui, directement ou par participation.

Siège social : 19, quai de Belgique, Saïgon.

Capital social : 39.150.000 fr., divisé en 225.000 actions de 174 fr.

À l'origine, 8.500.000 fr., en 85.000 actions de 100 fr. dont 25.000 actions d'apports.

Porté en 1931 à 8.524.000 fr., par émission de 240 actions d'apports de 100 fr.

Porté en 4/1936 à 15.524.000 fr., par émission de 2.500 actions d'apports de 100 fr. attribuées à M. Tjea mah yan et de 67.500 actions d'apports de 100 fr. attribuées à la Société immobilière Tjea mah yan.

Porté en 6/1936 à 15.624.000 fr., par émission de 1.000 actions d'apports de 100 fr.

Porté en 1937 à 17.500.000 fr., par émission au pair de 18.760 actions de 100 fr.

Porté le 4/5/1939 à 18.900.000 fr., par émission de 14.000 actions d'apports de 100 fr.

Porté le 27 5/1939 à 20.400.000 fr., par émission de 15.000 actions d'apports de 100 fr.

Porté en 4/1942 à 31.500.000 fr., par incorporation de réserves et modification du nominal des actions, porté à 140 fr. et par émission de 21.000 actions nouvelles de 140 fr. attribuées à la Banque de l'Indochine en rémunération d'apports.

Porté en 12/1942 à 39.150.000 fr., par incorporation de réserves, le montant nominal des actions étant porté à 174 fr.

Parts bénéficiaires : 17.000 parts.

Conseil d'administration : MM. P. GANNAY [Bq de l'Indoch.], E. BRUNO [4], M. BARRIÈRE [5], J. BOCQUET, L[ouis] BIRON [UFEO], J. LAURENT [Bq de l'Indoch.], Crédit foncier de l'Indochine.

Année sociale : du 1er janvier au 31 décembre.

Assemblée générale : dans les 10 mois qui suivent la clôture de l'exercice.

Répartition des bénéfices : 5 % à la réserve légale, 7 % de premier dividende aux actions, 10 % du solde au conseil d'administration ; sur le solde : 20 % aux parts bénéficiaires, 80 % aux actions.

Inscription à la cote : pas de marché.

---

[4] Lucien (et non *E.*) Bruno : directeur de la Banque de l'Indochine à Saïgon.

[5] Max Barrière, marié à Nice, le 15 décembre 1938, avec Huguette Mayet, fille du trésorier-payeur de la Cochinchine. Contrôleur de la Banque de l'Indochine.